

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - SERVICE DES POMPES FUNEBRES - EXERCICE 2022

Le budget primitif, voté le 21 mars 2022 est un document prévisionnel. Il est nécessaire pour la commune d'ajuster ses prévisions en fonction des engagements juridiques.

Ces corrections s'effectuent dans le cadre de décisions modificatives en respectant les principes relatifs au vote et à l'équilibre budgétaire.

Le compte administratif 2021 du budget connexe des Pompes Funèbres présente un excédent de fonctionnement de 967,95 €.

Or le budget primitif 2022 fait état d'un reprise d'un excédent de 966,95 € qu'il convient de modifier.

Je vous propose l'ajustement des crédits suivants pour atteindre l'équilibre budgétaire.

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION				RECETTES D'EXPLOITATION				
Compte	Réel	Libellé	Montant	Compte	Réel	Opération	Libellé	Montant
CHAPITRE 011			0,00 €	CHAPITRE 70				0,00 €
				002 701	R		Résultat reporté Vente de produits finis et intermédiaire.	1,00 € -1,00 €
<u>DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</u>			0,00 €	<u>RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</u>				0,00 €
Compte	Ordre	Libellé	Montant	Compte	Ordre	Opération	Libellé	Montant
<u>DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION</u>			0,00 €	<u>RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION</u>				0,00 €
<u>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</u>			0,00 €	<u>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</u>				0,00 €